



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 25 juin 2024

Président de la séance : Philippe GRATADOUR

Autres membres présents et délibérants :

- Christophe BACHOLLE
- Philippe DUCROCQ
- Hélène FOUCHER
- Valérie MOREL
- Pierre NOUALHAGUET
- Anne PONS

Personne invitée :

- Guy HASCOET

I Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Néant

➤ Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Néant

II Plans programmes : avis conformes sur les dossiers déposés dans le cadre du cas par cas « ad'hoc » (en application des articles R.104-33 deuxième alinéa à R.104-35 du code de l'urbanisme)

Avis conformes favorables

- 2024-7969 : Modification n°1 du PLU de Baillerval (60)
- 2024-7971 : Modification simplifiée n°1 du PLU de Lachapelle-Saint-Pierre (60)
- 2024-7985 : Modification simplifiée du PLUiH du Pays du Coquelicot (80)
- 2024-7989 : Modification simplifiée du PLU d'Escaudoevres (59)

Avis conforme défavorable

- Néant
-

III Plan programme : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- 2024-7891 : Élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de Beurieux (02)
- 2024-7917 : Élaboration du PLUi-H de la Picardie Verte (60)
- 2024-7926 : PLU d'Anizy-le-Grand (02)
- 2024-7931 : Modification du PLU de Pont-Sainte-Maxence (60)
- 2024-7927 : Révision du PLU de Villers-Saint-Genest (60)

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- 2024-7967 : Centrale photovoltaïque à Villers-Saint-sépulvre (60)
- 2024-7968 : Extension d'un élevage intensif de volailles à Quoeux-Haut-Maînil (62)
- 2024-7987 : Unité d'alimentation éolienne de la station de recharge de véhicules électriques du Val d'Oise à Cerizy (02)
- 2024-8014 : Entrepôt logistique à Senlis – modification du projet (60)
-

V Autres dossiers soumis à délibération

V-1. Propositions d'absence d'observations au sens des articles R.122-7 et R.122-21 du code de l'environnement

V-2 Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Pierre Noualhaguet, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet n°2024-7990 de centrale photovoltaïque de Plainville (60) sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Philippe Gratadour, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet n°2024-8012 d'AFAFE de Fretteville et extensions à Bouillancourt en Séry, Le Translay, Maisnières, Tilloy-Florville et Vismes (80) sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

VI Autres dossiers

Le Président de séance,



Philippe GRATADOUR